

Communiqué

Le Salon International de l'Agriculture (SIA) ouvrira ses portes cette année du 21 février au 01 mars 2015 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris. Il est devenu le rendez-vous annuel incontournable des acteurs du monde agricole et notamment ceux de l'outre-mer. La chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM) sera donc présente pendant toute la durée du salon dans le pavillon des DOM-TOM pour promouvoir les produits agricoles, agroalimentaires et cosmétiques de l'île et valoriser le savoir-faire mahorais. En partenariat avec le Conseil Général de Mayotte, le Comité du Tourisme de Mayotte et l'Association Saveurs et Senteurs de Mayotte, la CAPAM disposera d'un espace de 50 m² consacré à l'information institutionnelle et touristique des visiteurs. Pour ce salon 2015, la CAPAM a choisi de mettre en avant les différentes productions agricoles et l'ylang-ylang, un patrimoine mahorais à préserver.

Communiqué

M. Mouslim PAYET Président de la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte, rappelle tous les exploitants agricoles qui ne se sont pas encore inscrits, à la MSA (Sécurité Sociale des Agriculteurs) à bien vouloir se rapprocher des permanences selon le calendrier suivant : du 16 au 20, mairie de Mtsangamouji, mairie de Dembeni, CAPAM Mamoudzou, CAPAM Coconi. Les exploitants agricoles sont près de se munir du courrier reçu de la MSA et des copies des pièces demandées dans le courrier ».

Avis de constitution

Aux termes d'un acte de sous seing privé en date du 26 novembre 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
 Dénomination sociale : MAYDISPO
 Sigle : 100% durable
 Capital : 1000 euros
 Siège social : ZI LES 3 VALLEES 97610 LONGONI
 Objet social : COLLECTES ET VALORISATION DECHETS EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE.
 Durée : 99 ans
 Gérant : Monsieur BACAR Abdallah, demeurant au ZI LES 3 VALLEES 97610 LONGONI
 Immatriculation : au RCS de MA-MOUDZOU

Pour avis, la Gérance

FRANCE MAYOTTE

Gérant et directeur de publication : Patrick Millan • Rédacteur en chef : Samuel Boscher • Adresse : Villa Batrolo, descente Sogéa - BP 258 - 97600 - Mamoudzou • Tél : 02 69 600 385 • Fax : 0269 617 658 • Mail : france.mayotte@kwezi.fr • RCS Mayotte : N°14 921/2010 • CNIL N° : 1426774 • N°ISSN : 2108-6931 • Date de 1^{er} parution : 10 mai 2010 • Périodicité : quotidien d'information générale • Imprimeur : Imprimah - RNI Mayotte - 97 600 Mamoudzou
 Immatriculation CPPAP : 0919 | 92453

Insidens lance le 3ème Baromètre des déchets

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : UNE ÉTUDE POUR PLUS DE PROPRETÉ

Insidens est une société de conseil en management qui accompagne les entreprises privées ou publiques et les collectivités territoriales à s'adapter aux différents changements qui peuvent intervenir dans leur environnement.

Accélérateur de prise de conscience sur la thématique du développement durable, Insidens initie des solutions et facilite leurs mises en œuvre au travers de ses 3 métiers : études/recherches, conseil et formation.

Dans cette démarche, l'organisme lance à Mayotte la 3ème édition du Baromètre des déchets.

Mais qu'est-ce que le baromètre des déchets ?

Il s'agit d'une vaste enquête réalisée auprès de la population qui permet de mesurer l'évolution des perceptions des habitants de Mayotte et fournit un outil de réflexion aux acteurs du secteur des déchets (collectivités locales, administrations de l'Etat, entreprises privées). Tous les habitants de Mayotte qui le souhaitent peuvent ainsi participer et donner leur avis sur la propreté de l'île et la gestion des déchets. Près de 1000 personnes avaient répondu lors du sondage 2014.

Ainsi, l'an passé, 54% des personnes interrogées affirmaient que la gestion des déchets sur l'île était en train de changer. Ils se montraient à la fois plus concernés et plus exigeants sur le sujet qu'en 2013.

Néanmoins, malgré les importantes évolutions des 3 dernières années (mise en place du tri sélectif, déploiement de nouveaux éco-organismes, fusion des syndicats de collecte) et les efforts des pouvoirs publics, les habitants de Mayotte se montraient globalement critiques : fréquence de ramassage jugée trop faible, réceptacle des éco-organismes difficiles à localiser. 80% des citoyens estimaient que les différents lieux de socialisation (rues, communes, plages) n'étaient pas propres.

Toutefois, les habitants étaient impliqués puisque 57% du panel déclarait utiliser majoritairement les Tri-O pour les déchets de type verre plastique et acier, ce qui est très encourageant, ces outils étant relativement récents. Les Mahorais sont donc sensibilisés à la problématique du tri sélectif. Cette activité bénéficie d'une image très positive. En 2014, 95% des sondés répondaient favorablement à l'affirmation « quand je trie mes emballages, je contribue à la propreté de Mayotte ».

Le Baromètre des déchets 2015 permettra donc de mesurer l'évolution des opinions sur cette problématique importante pour le développement du territoire.

Pour participer à cette étude et donner son avis, il suffit de composer le lien suivant sur internet :

<https://fr.surveymonkey.com/r/M5MRPLH>

Source : Insidens

Faits divers : secteur gendarmerie

Opération de lutte contre la délinquance

Lundi 16 février de 14h30 à 16h30, en Petite-Terre, les militaires de la brigade territoriale autonome de Pamandzi ont procédé à une opération de lutte contre la délinquance. A cette occasion, 5 véhicules et 5 personnes ont été contrôlés. Trois infractions ont ainsi été relevées un défaut de plaque d'immatriculation ; deux non présentations d'attestations d'assurance. En outre, un étranger en situation irrégulière a été contrôlé, il a fait l'objet d'une OQTF et a été placé en rétention administrative avant éloignement. Un second individu a été interpellé pour recel de véhicule volé. De 19h00 à 21h00, 3 militaires de la brigade territoriale autonome de Pamandzi, avec le concours de 3 militaires du DSI et 6 policiers municipaux ont effectué une opération de lutte contre la délinquance. A cette occasion, 50 personnes et 4 véhicules ont été contrôlés. Une infraction pour non port du casque seulement a été relevée.

Interceptions de kwassa

Lundi 16 février, la brigade nautique a intercepté une embarcation de type kwassa-kwassa avec à son bord 22 per-

sonnes. Tous les passagers de l'embarcation ont été présentés à leur arrivée à une infirmière. 1 personne a été évacuée pour raisons sanitaires. 10 passagers ont fait l'objet d'OQTF et ont été placés en rétention administrative avant éloignement auxquels 11 mineurs leur ont été rattachés. Aucun passeur n'a été identifié.

Saisie de stupéfiants

Vendredi 13 février, lors de l'interception d'une embarcation de type kwassa-kwassa par la gendarmerie Maritime, 2 passeurs et 2 passagers ont tenté de se débarrasser d'un sac contenant plusieurs ballotins de bangués (10,050 kilos). Ils ont été récupérés avec l'aide de la section aérienne de la gendarmerie. Un second sac, contenant 1.100 kilo de bangué a encore été ramené par un plaisancier. Placés en garde à vue, les mis en cause ont fait l'objet d'OQTF et ont été placés en rétention administrative avant éloignement. Le 4ème a été placé en détention à la maison d'arrêt de Majicavo en vue de sa comparution immédiate le lundi 16 février 2015 à 14h00. Il a été condamné à trois mois de prison ferme.